

RSU / BDS

26 Octobre 2021



Les chiffres peuvent-ils améliorer le Dialogue social ?!



Rapport Social Unique

L'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de «Transformation Sociale» prévoit dès cette année l'entrée en vigueur dans la fonction publique d'État du Rapport Social Unique (RSU) en remplacement du bilan social et des rapports annexes concernant le bilan statistique de la formation, la situation comparée femmes-hommes, la santé et la sécurité au travail.

Ce rapport rassemblera à terme les éléments et données reposant sur 200 indicateurs. C'est à partir de ces données que sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser leur politique de gestion des ressources humaines.

Bases de données Sociale

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020, « relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique » fixe les conditions et modalités de sa mise en œuvre.

Dans l'attente de la mise en place des 183 Comités Sociaux d'Administration (CSA) au MEFR en 2023* le RSU sera présenté aux membres du comité technique compétent pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022.

La base de données sociales (BDS) sera quant à elle disponible au plus tard le 31 décembre 2022. Elle reposera sur le système d'information décisionnel RH CAMUS (Collecte Automatisée et Mutualisée de Statistiques).

* à l'issue des prochaines élections professionnelles de décembre 2022.

RSU (Rapport Social Unique) et BDS (base de données sociales) deux nouveaux acronymes avec lesquels il va falloir se familiariser.

L'Administration a multiplié les attaques contre le dialogue social en :

- vidant de leur substance les Commissions Administratives Paritaires, instances de défense collective et individuelle des agents.e.s,

- décidant de fusionner les Comités d'Hygiène de sécurité et des conditions de travail avec les Comités Techniques,

- imposant des Lignes Directrices de Gestion outil de management permettant aux directions d'identifier les sources d'économies et de productivité potentielles en conditionnant l'accès de certains droits par le biais de « critères de mérite ».

Pour améliorer ce qu'il reste du dialogue social l'Administration veut désormais donner accès aux représentants.e.s des personnels élu.e.s à ses bases de données sociales qui lui permettent d'établir le rapport social du ministère. Ceux-ci auront désormais la possibilité d'exploiter ses bases et ainsi d'obtenir des résultats selon des critères croisés différemment. Ces bases seront actualisées au fur et à mesure de la remontée des informations, ce qui est certainement un plus. Aujourd'hui les données chiffrées communiquées en général en juin sont figées au 31 décembre de l'année précédente.

Pour l'administration qui regrette qu'il ne soit pas consacré plus de temps à l'examen du bilan social, et nous donc, c'est une opportunité. Si, pour **Solidaires Finances** le non examen des bilans en CTM est devenu une tradition, la principale cause réside certainement à son classement à la fin des ordres du jour pléthoriques ce que nous avons maintes fois dénoncé.

Désormais la présentation du RSU devra obligatoirement se faire devant le CSA avant d'être publié à la fois sur l'Intranet (Alizée) et désormais sur l'internet du ministère.

.../...

Certes il est important d'avoir accès à des bases de données qui permettent d'établir le bilan, ou le RSU, pour autant nous mesurerons la volonté de l'administration de réellement débattre des chiffres et des conséquences qui en découleront sans dogmatisme ni pré requis budgétaire. Ceci nous changerait de la conception du dialogue social actuellement en vigueur à Bercy !

A l'issue des élections de 2022, les élu.e.s aux CSA ministériel, directionnel ou local auront accès aux données du périmètre de leur CSA. Pour Solidaires Finances, il est néanmoins important que les élu.e.s du CSA ministériel soient habilité.e.s pour avoir accès aux données concernant également les CSA directionnels et locaux de chaque direction et que le niveau directionnel ait accès au niveau local.

Une formation nécessaire

L'accès aux indicateurs sous formes de tableaux de bord ou de requêtes simplifiées et leur utilisation impliquent la mise en place d'un dispositif afin de former les quelques 4 500 élu.es et 3 000 agent.e.s des directions concernées.

Des formateurs et formatrices seront formé.e.s pour à leur tour formé.e.s les élu.e.s et agent.e.s concerné.e.s.

Ces formations sont envisagées en distanciel. Vu le nombre de personnes un peu partout sur le territoire, vu la nouveauté, la technicité du sujet pour notre part nous serions favorables à des formations à Paris et régions en présentiel au plus près des personnes concernées.

Tout cela devra être finalisé au cours du 1er semestre 2023. Début 2023. Une ligne téléphonique directe dédiée sera mise en place pour les accompagner.

à suivre...

